

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois 4 —
Trois mois 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois

Réclames : 30 centimes

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Septième année. — N° 141

Rédacteur responsable : WALTER BÖLLEY

Mardi 1^{er} décembre 1896

Maisons Recommandées

GUINAND & DUPUIS 4, Place Neuve, 4, Vins
Epicierie, Mercerie

JACOB SCHWEIZER Passage du Centre
BOUCHERIE - CHARCUTERIE

MAGASINS DU PRINTEMPS, J.-H. Matile
Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants

L. VERTHIER & Cie 10 Place Neuve 10
Grand choix de chapellerie en tous genres

Sacs d'école — Serviettes
Grand Bazar du PANIER FLEURI

Ch. E. BÉGUELIN. Bureau : Gare des marchandises
Combustibles : Anthracite, Houille, Coke,
Briquettes. — Téléphone.

A. MERGUIN, Peintre-Décorateur, Rue du Parc, 1
Spécialité de bannières et écussons

AU NÈGRE, 16, Balance, 16
Tabacs et Cigares Cannes, Maroquinerie.

LOUIS LAGER, Coiffeur, Premier Mars 10a
Parfumerie des premières maisons françaises

PAUL ROBERT TISSOT
BOULANGER, rue des Granges 8

HUGO SCHENI, Photographe
5, Daniel JeanRichard 5. — Portraits inaltérables, grandeur 50-60 cm. fr. 30.

Tirozzi Frères — Porcelaines
Cristaux, Ustensiles de ménages. Lampes

HENRI MATTHEY 6, Premier Mars, 6
Machines à coudre et Machines agricoles des premières fabriques.

Memento

Chorale L'Avenir. — Répétition réglementaire le vendredi à 9 heures du soir, au Cercle ouvrier.

PHARMACIE D'OFFICE

M. Monnier, Passage du Centre, 4

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes jusqu'à midi.

Le Jura-Neuchâtelois

On lit dans le *Journal suisse des chemins de fer*, que le Dr Th. Sourbeck dirige avec tant de distinction, l'article suivant :

Dans sa séance du 19 novembre, certains membres du Grand Conseil du canton de Neuchâtel ont pris à partie le Département fédéral au sujet du blâme sévère qu'il a adressé à la Compagnie du Jura-Neuchâtelois concernant l'indiscipline et le surmenage du personnel de la dite Compagnie. Suivant le dire de M. Comtesse, conseiller d'Etat, le Conseil fédéral s'est trompé en prêtant l'oreille aux observations de fonctionnaires hostiles aux intérêts du Jura-Neuchâtelois et il exprime le vœu que le Conseil fédéral reconnaisse son erreur.

Voilà donc la plus grande autorité du pays qui est traînée dans les journaux pour avoir osé se mettre en travers des projets anticlédoniques de la grande compagnie de la République et canton de Neuchâtel.

Chers collègues du Jura-Neuchâtelois, renoncerez-vous maintenant à vous défendre et accepterez-vous l'accusation aussi fautive qu'implicite de M. Comtesse? Retirez-vous tous, comme quelques-uns parmi nous l'ont fait, malheureusement,

les plaintes formulées à M. l'inspecteur fédéral contre la Compagnie J.-N., c'est-à-dire accepterez-vous le rôle d'un traître dans cette polémique entre un parti qui nous défend et un autre qui nous écrase? Rien de tout cela, n'est-ce pas? le moment est venu, au contraire, pour dire ouvertement ce qui se passe chez nous et qui est ignoré de Messieurs les conseillers d'Etat et même de M. le directeur Wittwer.

Voyons, vous Messieurs, qui reconnaissez si facilement que c'est à tort que nous réclamons, demandez donc un peu à M. le chef de gare de Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à M. le chef de dépôt, pour quel motif ils furent demandés tous deux à la rédaction de la *Sentinelle*, en 1893. Etait-ce peut-être pour recevoir des éloges ou bien était-ce au contraire pour être mis en garde contre leurs agissements peu consciencieux vis-à-vis du personnel?

Demandez donc encore à M. l'inspecteur principal quelle réponse il a donnée lorsqu'on lui fit part du travail que certains agents avaient à faire, agents qui étaient obligés de travailler très tard pour terminer la besogne courante. Demandez encore à ce dernier ce qu'il fit lorsqu'après le passage de M. l'inspecteur fédéral, il circulait d'une gare à l'autre, où, abusant abominablement de son influence, il cherchait à faire signer une formule préparée d'avance qui rétractait ce que l'agent avait pu dire à M. l'inspecteur fédéral. Malheureusement, il en a trouvé un ou deux qui, par crainte d'un renvoi, n'ont pas hésité à favoriser cet infâme projet; par contre, il en a trouvé d'autres qui ont su le remettre à sa place et particulièrement un duquel il doit encore se souvenir.

Est-ce là, Messieurs, ce que vous appelez agir loyalement et croyez vous que nous, employés, nous puissions être témoins de pareilles infamies sans ressentir de la haine pour celui qui en est l'auteur? Absolument pas; nous avons, comme vous-mêmes, aussi l'honneur à cœur de ce que nous faisons et de ce que nous disons, et nous blâmons hautement les instigateurs de cette triste manigance.

Maintenant, quel est le sort de ces pauvres vieux employés qui, après avoir fait plus de vingt ans de service au chemin de fer, sont actuellement éliminés de la caisse de secours parce qu'ils sont trop souvent malades? Oui, Messieurs, voilà ce que vous reprochez à vos vieux employés qui, fidèles au devoir, se sont abîmés la santé à votre service et qui, pour récompense, n'ont qu'à mourir de faim et à abandonner leurs enfants à la charité du public ou d'une institution quelconque. Voilà, chers lecteurs, l'humanité de la Compagnie du Jura-Neuchâtelois; voilà comme on récompense chez nous les vieux employés qui ont le tort d'être malades. Direz-vous après cela qu'une interpellation à une haute autorité ne serait pas justifiée et ne direz vous pas comme moi que de pareils procédés sont contraires aux lois humanitaires.

Abordons encore la question des plaintes du personnel et voyons, en définitive, si réellement le Département fédéral a fait erreur en adressant un blâme à cette Compagnie.

Pourquoi actuellement encore peut-on voir des agents travaillant à 9 et même 10 heures du soir alors que d'après le tableau de

service la fermeture des bureaux doit avoir lieu à 7 heures?

De quelle manière rétribue-t-on les hommes qui devraient être libres à 7 heures et qui sont obligés de renforcer assez souvent le train qui part de Chaux-de-Fonds à 7 h. 10 et ne rentre qu'à 9 h. 30?

Comment rétribue-t-on encore ceux qui doivent être en gare à 5 h. du matin pour charger du bétail pour le premier train? Est-ce peut-être avec les pourboires de Messieurs les Juifs? (Quelle aubaine!)

Qu'en dites-vous, Monsieur le directeur, de ce qui précède? Etes-vous satisfait, maintenant, et croirez-vous enfin que si votre personnel manifeste un certain mécontentement, c'est qu'il en a non seulement le droit mais le devoir, afin de sauvegarder ses intérêts personnels et ceux de sa famille?

Que ne vous dirai-je encore le cas de ce jeune agent qui, trouvant un emploi plus lucratif dans une compagnie étrangère, demandait honnêtement d'être libéré avant les trois mois prescrits par le contrat, que n'a-t-on pas fait pour le chicaner? N'est-on pas allé jusqu'à fournir de mauvais renseignements sur son compte, alors que son dossier était indemne de punitions et qu'il était reconnu pour un bon employé?

Oui, Monsieur le directeur, nous avons bonne mémoire et nous oublions difficilement des affaires de ce genre; cependant nous aimons à croire que vous n'avez pas connaissance de tout ce qui se passe dans votre Compagnie et que, loin d'approuver ce système tyrannique de la part des agents directement à vos ordres, vous trouverez enfin un moyen pour mettre un frein à toutes ces méchancetés.

Pour l'édification des lecteurs, nous rappelons encore entre autres les articles « Ce qui se passe au canton de Neuchâtel », dans les numéros 15, 16, 21, 27 (1895) du *Journal suisse des chemins de fer*. Il y a là toute une série d'accusations les plus graves contre le J.-N., accusations qui n'ont jamais été réfutées. (Réd.)

Les uns continuellement sacrifiés au profit des autres! Il n'est pas possible que ce soit une loi immuable!

Les puissants, les heureux, ne peuvent pas toujours conserver l'oubli de ces tristesses infinies. Puisque l'âme humaine est accessible à la pitié, il ne faut donc pas accepter comme éternelle la misère avec les purulences de ses plaies, les hontes de ses mesquineries, la banalité qui les enveloppe. Quelque chose nous dit que cela ne sera pas. La justice pour tous n'est pas une chimère.

Charlotte Vauvelle.

Un Témoignage

Dans une autre correspondance du même journal, nous relevons ce qui suit :

Les faits avancés par M. W. B., député socialiste, dans la dite séance du Grand Conseil de Neuchâtel, au sujet d'un avis affiché dans les gares du J.-N., menaçant de congédier les employés qui feraient des dettes, sont conformes à la vérité, malgré les contestations absolues d'un autre député, directeur.

Un avis dans ce style, signé le 25 mars

1895, par un supérieur du J.-N. autorisé à voyager dans les compartiments de première sur le J.-S., est encore en permanence dans l'atelier du visiteur du J.-N., en gare de Neuchâtel. A moins qu'il ne soit affiché là pour les loups de mer!
Gentel.

Nos personnes ne sont rien, nos idées sont le salut de la société.
V. Considérant.

Confédération suisse

Le Conseil fédéral a décidé à l'unanimité, de proposer aux Chambres la révision de la Constitution fédérale en vue de l'unification du droit civil et du droit pénal (à l'exception de l'organisation judiciaire, de la procédure civile et pénale.) Dans ce but, il soumet aux Conseils législatifs un message accompagné des deux projets d'arrêtés ci-après.

A. I. Il est ajouté à l'article 64 de la Constitution fédérale, comme alinéa 2, la disposition suivante: « La Confédération a le droit de légiférer aussi sur les autres matières du droit civil. »

II. Le présent arrêté fédéral sera soumis à la votation du peuple et des Etats.

III. Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Observation: Ensuite de l'adoption du projet ci-dessus, l'article 64 de la Constitution fédérale serait conçu comme suit: La législation:

Sur la capacité civile;
sur toutes les matières du droit se rapportant au commerce et aux transactions mobilières (droit des obligations, y compris le droit commercial et le droit de change;

sur la propriété littéraire et artistique; sur la protection des dessins et modèles nouveaux, ainsi que des inventions représentées par des modèles et applicables à l'industrie;

sur la poursuite pour dettes et la faillite, est du ressort de la Confédération.

La Confédération a le droit de légiférer aussi sur les autres matières du droit civil.

L'administration de la justice reste aux cantons, sous réserve des attributions du Tribunal fédéral.

B. I. Il est introduit dans la Constitution fédérale un article 64 bis, ainsi conçu:

« La Confédération a le droit de légiférer en matière de droit pénal.

L'administration de la justice reste aux cantons, sous réserve des attributions du Tribunal fédéral.

La Confédération a le droit d'accorder aux cantons des subventions pour la construction d'établissements pénitentiaires, de maisons de travail et de correction ainsi que pour les améliorations à apporter dans le domaine de l'exécution des peines. Elle a également le droit de prêter son concours à des institutions ayant pour but la protection de l'enfance moralement en péril ou abandonnée ».

II. Dès la promulgation d'un code pénal fédéral, les alinéas 2 et 3 de l'art. 55 de la Constitution fédérale cesseront d'être en vigueur.

III. Le présent arrêté fédéral sera soumis à la votation du peuple et des Etats.

IV. Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Le peuple et les cantons seront appelés à voter simultanément sur chacun des deux projets séparément.

NOUVELLES DES CANTONS

GENEVE. — Le tribunal de la Seine a rendu son jugement dans l'instance intentée à la Ville de Genève par les aventuriers qui prennent le nom de Civry — alors que l'acte de naissance de leur père ne porte que celui de Collin tout court — au sujet de l'héritage du duc Charles de Brunswick. Bien que la Ville de Genève n'ait pas cru devoir plaider devant une juridiction dont elle ne reconnaissait pas la compétence, les prétendus descendants du duc ont été déboutés de toutes leurs conclusions.

Le jugement n'est pas définitif, mais, à supposer que les consorts de Civry tentent l'appel, il est peu probable que la Cour ne se range pas à l'avis, très fortement motivé, paraît-il, des premiers juges.

BERNE. — Le Conseil municipal a chargé son bureau de nommer une commission de 11 membres qui doit donner son préavis sur le projet de construction d'un Casino, présenté par le Conseil administratif. Le Conseil a approuvé les comptes de l'administration communale pour 1895, ainsi que les crédits supplémentaires. Il a voté d'autre part, les crédits suivants: pour la restauration de l'église du St-Esprit, 75,000 fr.; pour l'agrandissement de l'usine à gaz 150,000 fr.; pour l'établissement d'un grand réservoir pour les eaux 135,000 fr.

Le conseil municipal a approuvé le projet du conseil administratif pour l'introduction du service des inhumations gratuites dès le 1er juillet 1897. D'après ce projet, la commune prend à sa charge, pour toute personne âgée de plus de 15 ans, la fourniture d'un corbillard à 1 cheval, d'une voiture pour parents (attelée aussi d'un cheval), d'un cercueil ordinaire et d'une fosse creusée à la ligne, ainsi que les frais d'inhumation eux-mêmes.

Toute fourniture en dehors de celles faites par la commune ou entraînant une augmentation des dépenses ordinaires demeure à la charge des personnes qui les ont demandées.

ZURICH. — Un journal zuricois étalait l'autre jour à sa quatrième page la curieuse annonce suivante:

« Jeune homme qui sait aussi l'allemand un peu cherche à engager pour absolver une course de danse une jeune, belle et sainte demoiselle de vingt ans, modiste ou tailleur, avec de bonnes

manières et avec une belle figure — pas petite. Offres sous chiffres, etc. »

Ah! qu'en termes charmants ces choses-là sont dites!

Nouvelles jurassiennes

Recours en grâce. — On écrit au *Démocrate*:

Plusieurs journaux ont parlé d'un recours en grâce adressé au Conseil fédéral et intéressant un individu habitant le Jura, mais ils n'ont donné aucun détail. Voulez-vous me permettre d'être un peu plus explicite?

Le fait auquel se rapporte le dit recours s'est passé à Porrentruy lors du recrutement. M. J. G., fils, éleveur au Vion sur Tavannes, devait se présenter devant la commission de recrutement. Mais son père voulant absolument le dispenser du service militaire, il chercha un moyen et finit par trouver celui-ci:

Le père G. s'adressa à un de ses voisins, le fils Sch., lequel, quelque temps auparavant, avait été exempté du service militaire. Moyennant la minime somme de 50 francs, Sch. consentit à se présenter une seconde fois devant la commission de recrutement, mais sous le nom de G. fils.

L'affaire réussit fort bien. Sch., qui avait été reconnu l'année précédente impropre au service militaire, fut de nouveau dispensé sous le nom de G. Tout allait donc au mieux et l'honorable père G. se fit du bon sang, en famille, d'avoir su jouer un si bon tour à la commission de recrutement.

Mais il est écrit quelque part dans l'Evangile que le méchant fait toujours une œuvre qui le trompe.

Il arriva que la secte des anabaptistes, à laquelle appartiennent les honnêtes personnalités dont nous venons de parler, fut un jour réunie en un grand festin, comme ces gens-là ont coutume d'en organiser assez souvent. Or, ce fut pendant ce repas, après force libations, que l'ingénieuse supercherie imaginée par le père G. et exécutée par Sch. fut divulguée. Et comme le vin délire la langue, même chez les anabaptistes, un de ceux qui prenaient part au festin raconta l'affaire qui ne tarda pas à devenir le secret de Polichinelle. On comprend que la population entière des environs se soit montrée exaspérée de cette fraude qui donna lieu à une plainte. Finalement le père G. fut condamné à 8 jours de prison et aux frais.

Aujourd'hui, M. J. G., non content d'en réchapper à si bon compte, a l'audace de s'adresser à l'Assemblée fédérale en lui demandant remise de la prison. Il prétend qu'il n'a pas agi dans une intention frauduleuse, mais simplement avec la conviction « qu'il vaut mieux désobéir aux hommes qu'à son Dieu ».

Le Conseil fédéral, restant ferme dans sa décision, propose à l'Assemblée fédérale le rejet du recours. Il a raison. Ces messieurs les anabaptistes en prennent un peu trop à leur aise avec les lois de l'Etat. Ils prétendent n'oser porter d'armes à feu. Pourquoi alors sont-ils la terreur de notre gibier? Pourquoi en voit-on des leurs se faire délivrer des permis de chasse? Auraient-ils un secret pour prendre les lièvres? Est-ce peut-être par le magnétisme ou bien à l'aide du lasso! A. R.

Nouvelles étrangères

ALLEMAGNE. — Les ouvriers de l'usine à gaz et des ateliers hydrauliques municipaux de Hambourg réclament une augmentation de salaire et menacent de se mettre en grève si on ne la leur accorde pas.

— Une assemblée de 3000 ouvriers, pour la plupart des ouvriers du port, a adopté, après avoir entendu M. von Elm, une résolution approuvant les revendications des grévistes, les encourageant et leur promettant assistance pécuniaire.

ITALIE. — La grande filature de coton Figari, à Neve, a été détruite par un incendie. Le dommage, se montant à un million, est couvert par des assurances, mais 400 ouvriers sont sans travail.

TURQUIE. — Le correspondant du *Daily News* à Constantinople annonce qu'un nouveau massacre a eu lieu dans les environs de Diarbekir; il y aurait 500 victimes.

De son côté, le correspondant du *Morning Post* signale de nouveaux massacres à Kharput et à Diarbekir.

— Les ambassadeurs ont fait dimanche une démarche auprès de la Porte. Ils ont demandé le rappel de Saad-Edlin Pacha récemment envoyé en Crète, le rappel du commandant militaire en Crète et son remplacement par un autre général. Les ambassadeurs exigent en outre que le président de la cour d'appel de Crète et le procureur général soient choisis par les chrétiens. La Porte a remis aux ambassadeurs un rapport rédigé par Karatheodory Pacha sur les réformes déjà introduites en Crète.

La torture au Chili. — Il est décidément démontré que deux Suisses établis au Chili ont été soumis à la torture par l'officier de police de Victoria, qui voulait leur arracher l'aveu du meurtre du gendarme Amador Torres, trouvé assassiné, en pleine campagne, le 15 février 1896.

L'une des victimes, le fils Meyer, vient de raconter cette horrible histoire dans une lettre qui fait le tour de la presse. Ce document confirme au reste ce qu'on savait déjà de l'affaire par les rapports

de M. Zücher, consul général de Suisse à Valparaiso, et par les articles de deux journaux chiliens, les *Deutsche Nachrichten* (no du 23 avril) et *El Mariluan*, journal de Victoria (numéros d'août et septembre).

Le 15 février 1896, Henri Meyer, colon originaire d'Endingen (Argovie), trouvait sur le chemin, dans les environs de la ferme qu'il habite, le cadavre d'un gendarme percé de plusieurs coups de feu. Il alla aussitôt chercher trois voisins, Charles Krieghoff, Celedonio Alvarez et José-Luis Zurita, qui constatèrent après lui la mort du gendarme et décidèrent d'en donner avis à l'autorité, ce qui eut lieu télégraphiquement le lendemain, par l'intermédiaire du chef de la station voisine de Pux. Le même jour, Henri Meyer et Krieghoff reçurent une citation à comparaître le lendemain, 17 février, devant l'officier de police de Victoria. Le récit de Meyer fils, dont suit la traduction, raconte ce qui s'en suivit:

Le 17 février, à six heures du matin, écrit le fils Meyer, mon père, Krieghoff et moi, nous nous mîmes en route afin de comparaître à l'heure fixée. J'accompagnais mon père parce qu'il ne sait pas l'espagnol. Avant d'arriver à Victoria, à 300 ou 400 mètres de cette ville, nous fûmes reçus par une dizaine de soldats, qui nous conduisirent dans un hangar, où se trouvait le cadavre. Nous descendîmes donc de cheval. Le commandant de police fit entrer mon père et Krieghoff et leur demanda: « Nest-ce pas là celui que vous avez tué? » Sur quoi mon père dit: « Nous ne l'avons pas tué, mais trouvé. » Alors le commandant donna un coup de poing à mon père dans la figure en disant: « Maudits étrangers, vous êtes venus au Chili pour y manger le pain que vous n'avez pas chez vous! » Puis on nous lia les mains sur le dos et on nous conduisit à la prison à travers toute la ville, ou plutôt on nous y poussa comme du bétail.

A l'arrivée, Krieghoff fut appelé pour être interrogé, puis mis aux fers. Mon père ne comprenant pas ce qu'on lui demandait, je fus appelé. On m'enjoignit de demander à mon père où il avait mis la carabine qu'il avait prise au gendarme. Comme mon père ne pouvait rien dire de cette carabine, qu'il n'avait pas même vue, il fut entraîné dans une autre pièce, les mains toujours liées. Resté où je me trouvais, j'entendis bientôt mon père crier: « Ah! Grand Dieu, épargne-moi pauvre pêcheur! » et il répétait: « Je n'ai ni la carabine, ni la montre. » Il s'agissait des objets volés au gendarme. Je ne savais ce qu'on avait fait à mon père, mais on me conduisit là où il était, et lui fut emmené. Je me trouvais devant ce coquin de commandant, qui me demanda où j'avais caché la carabine, car mon père aurait dit quand on l'avait descendu, qu'il me l'avait donnée. Surpris, je me demandais ce qu'était ce stratagème, mais on ne me laissa pas longtemps dans l'ignorance. Une corde fut passée à mes mains, qui étaient liées sur mon dos, et on me hissa en l'air, à environ un mètre du sol, puis je fus balancé de telle sorte que je pensais en mourir. Après cela, on me redescendit, on m'enchaîna et on m'enterma dans la prison, où je retrouvai mon père et Krieghoff. On nous laissa là de dix heures du matin à cinq heures du soir, sans nous donner à boire ni à manger, puis nous fûmes conduits devant le juge sans avoir eu la grâce d'une gorgée d'eau.

Personne ne savait que nous étions en prison.

Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

XIII
Fécamp en 1560.

Enfin, en 1594, Fécamp, remis de tant de secousses successives, rentra complètement sous l'obéissance royale.

Depuis ce moment jusqu'au mois de décembre 1605, époque à laquelle nous reprenons le cours de notre récit, Fécamp, calme et tranquille, espérait voir luire bientôt une ère de repos et de prospérité; mais si la ville n'était plus en butte aux guerres de conquêtes ni aux révolutions intérieures, elle avait à souffrir encore, comme toutes les villes de cette époque, des brigandages commis sur les territoires qui l'environnaient, et peu de semaines se passaient où les échelles patibulaires de sa place du Marché ne jouassent un rôle actif dans la punition d'un bandit dont s'était enfin emparée la justice.

Le jour même où nous conduisons le lecteur à Fécamp, c'est-à-dire le 22 décembre 1605, l'une de ces exécutions attirait dans l'intérieur de la ville la foule des habitants des campagnes voisines.

Il était onze heures avant midi, le ciel était pur, l'air très-vif, et la terre, roidi par la

gelée, résonnait sous le pas des passants et sous celui des chevaux.

Depuis le matin, la Grande-Rue, le port, toutes les voies enfin conduisant ou aboutissant à la place du Marché, étaient encombrées par le flot des curieux se pressant pour aller jouir du sanglant spectacle.

Paysans et paysannes normandes affluaient de toutes parts, remorquant les uns et les autres une ribambelle d'enfants de tout âge et de tout sexe.

La place du Marché, située au centre de la ville, affectait une forme quadrangulaire, chaque angle s'entr'ouvrant pour servir de débouché à une rue.

De hautes maisons, telles que l'on en trouve encore beaucoup en Normandie, à Rouen, à Dieppe et à Fécamp même, dressaient, sur les quatre côtés de la place, leurs façades ornementées, percées de nombreuses fenêtres au vitrage exigü.

L'une de ces maisons, tenue plus proprement que les autres (au moins pour ce qui était de l'extérieur), l'une de ces maisons portait au-dessus de sa porte d'entrée un cartouche de pierre sur lequel était sculpté, sinon avec art, du moins avec profusion, le fac simile d'un repas abondant.

C'étaient des pièces de venaison, des poulets, des lapins, habilement séparés ou ingénieusement reliés par des bottes de légumes, des poissons de mer et des fruits, le

tout entremêlé de verres, de cruchons, de bouteilles et autres utiles accessoires de la table.

Au-dessous du cartouche, on lisait en lettres peintes en vert sur fond chamois:

Quy bien boire et bien manger veult
Passer sans entrer ne le peult.

Cette maison, ou pour mieux dire cette auberge, était surmontée d'une toiture pointue, sur laquelle s'élançait une girouette qui faisait le bonheur et la gloire des habitants du quartier. Par un privilège tout particulier, à une époque où la girouette était l'indice d'une habitation seigneuriale, et où tout propriétaire non noble n'avait pas le droit d'en orner sa maison, l'auberge de Fécamp jouissait de cet avantage exclusif d'entendre grincer au-dessus de son toit la feuille de tôle mobile tournant sur sa tringlette de fer.

On prétendait dans le pays que c'était depuis la visite de Louis XI dans la ville que le propriétaire de cette maison, pour avoir logé le roi et lui avoir rendu quelque important service, avait été doté de cet acte d'insigne faveur pour un simple bourgeois.

Dès lors l'établissement, connu désormais sous le nom d'Auberge de la Girouette, avait été mis à la mode, et pas un noble personnage ne traversait Fécamp sans faire halte sous son toit hospitalier.

En face de l'auberge se dressait, au centre de la place, une machine extraordinairement

compliquée, et qui tenait à la fois du pilori de la Grève et de la lanterne des halles à Paris.

C'était une sorte de tour octogone avec un rez-de-chaussée et un seul étage au-dessus. Un degré fort roide en pierre brute, qu'on appelait par excellence l'échelle, conduisait à cet étage.

Au milieu de la tour était une roue ou cercle de fer percé de trous, et montée sur une tige en charpente que mettait en mouvement un cabestan caché dans l'intérieur du petit édifice. Ce mouvement imprimait à la roue une rotation toujours maintenue dans le plan horizontal.

Au-dessus du premier étage était une plateforme, et sur cette plateforme se dressait une potence dont le bras, s'étendant au-dessus de la place, dominait et dépassait entièrement la construction inférieure.

Cette machine était le pilori de Fécamp.

Le matin de ce jour du 22 décembre 1605, la place du Marché et les alentours du pilori étaient encombrés par la foule qui, nous l'avons dit plus haut, affluait par les rues. A onze heures, pas un des assistants n'eût pu certes se baisser pour ramasser sa bourse si elle fût tombée, tant les rangs étaient pressés et serrés les uns contre les autres.

(A suivre.)

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

Ce que nous avons enduré, vous vous l'imaginez : quant à moi, je ne l'oublierai de ma vie. Mon père avait été aussi suspendu, puis on l'avait fait tourner jusqu'à ce que la corde fût complètement tendue, et alors on l'avait lâché. On peut se figurer quelles douleurs il a supportées, lui, un vieillard ! Le juge me mit en liberté le même jour parce que je n'étais pas à la maison lors du crime. Mais mon pauvre père resta prisonnier. Ce jour même, le coquin de commandant se mit encore en campagne avec sa bande et fouilla notre maison. Avant d'entrer, ils avaient pris la précaution d'enchaîner Jean, qui était le seul gardien de l'habitation. Ces sept hommes n'osaient pénétrer chez nous sans s'assurer préalablement de la personne de mon frère. La fouille de la maison eut lieu sans qu'on décroûtât la carabine du gendarme, qu'on y cherchait. Mais on emporta mon wetterli, que j'avais acheté de la société de tir de Quino et qui ne m'a pas encore été restitué. J'ai dû en acheter un autre pour continuer à suivre les exercices de la société, dont je suis membre.

Le même jour, on a arrêté l'Espagnol que mon père avait pris comme témoin, et on l'a traité dans la prison de telle façon que tout son corps a été meurtri, qu'il a eu un bras démis et que cet homme vigoureux n'est plus qu'un estropié, incapable de travailler. Le Chilien coaccusé s'est vu menacer du même sort, et on lui a extorqué un aveu dans une affaire dont il ne sait rien.

Krieghoff est sujet allemand, mais il a été longtemps maître de gymnastique à Zurich. Il a subi aussi de mauvais traitements, ce qui a fourni à M. de Treskow, ministre d'Allemagne à Santiago, l'occasion d'intervenir très énergiquement en sa faveur. Le Conseil fédéral a prié le gouvernement de l'empire d'Allemagne de prendre également sous sa protection Henri Meyer et son fils.

Le commandant de police qui a fait torturer les deux Meyer s'appelle Guillermino Contreras. Il a été suspendu quelques jours, puis replacé à son poste. Depuis, le ministre d'Allemagne aurait obtenu qu'il fût incarcéré, mais au mois de septembre il n'avait pas encore été destitué définitivement.

D'après le journal *El Marulian*, le juge d'instruction de Victoria, du nom de Rizzo, est le complice de Contreras, dont il approuve les procédés d'ailleurs illégaux. La torture n'est en effet pas autorisée par la législation chilienne. En revanche, on la pratique en fait, et la police paraît être dirigée, au moins à Victoria, par des brigands.

L'assassinat du gendarme Torrès n'est d'ailleurs qu'un acte de vengeance, dont l'auteur, José Saumont, s'est reconnu coupable. Cet individu, que la police se garde bien d'inquiéter, a déclaré qu'il avait tué Torres parce que celui-ci l'avait maltraité à l'occasion d'une arrestation. Saumont a d'ailleurs été vu poursuivant Torres, un revolver à la main.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Presse. — Il vient d'éclorre à Neuchâtel un nouveau journal *Le Soir*, gazette

de Neuchâtel, qui doit paraître trois fois par semaine si nous sommes bien informés. Comme originalité, *Le Soir* publie en troisième page la revue des journaux ou plutôt contient la nomenclature des articles intéressants publiés par les autres périodiques du canton. Le rédacteur chargé de ce service se trouvera parfois cruellement dans l'embarras s'il ne veut froisser personne. Tous ceux qui ont l'ennuyeux devoir de parcourir nos journaux savent qu'ils sont souvent d'une banalité écœurante.

Nous souhaitons bonne chance à notre nouveau confrère dont les sympathies paraissent acquises à ceux qui sont du côté du marche.

Chronique locale

Théâtre (Retardé). — *Les Deux Gosses* avaient attiré au théâtre jeudi un nombreux public; et c'était justice. Cette pièce est un des mélodrames les plus réussis que nous connaissons. Et ce n'est pas toujours du drame populaire, c'est, par moments, une fine comédie de mœurs : ainsi cette très réaliste peinture d'un hôpital qui commence par un éclat de rire et qui finit par une scène si émouvante. A côté de passages d'un pathétique intense, les *Deux Gosses* renferment quelques frais et idylliques tableaux. A noter, au point de vue de la mise en scène, *l'Ecluse du Pont d'Austerlitz* qu'on dit être un vrai tour de force pour notre théâtre.

La pièce est non seulement très bien montée, mais elle est aussi supérieurement jouée. Les principaux rôles sont excellents : MM. *Barnel, Barillier, Marcel, Moustiron*, sont dignes de tous éloges. Les deux derniers, dans les rôles de *Mulot* et de *Fadart*, sont canailles à vous donner le frisson. Un peu terne et froid, M. *Reffet* dans le rôle de *Robert d'Alboize*. Mmes *Demoulin* et *Dunot* ont joué avec distinction. Mmes *Bonnard* et *Bertin* ont été tout simplement exquises dans les rôles de *Claudinet* et de *Fanfan*. Une mention à la petite *Palfray*, un délicieux bébé. Quant à Mme *Bosquette*, elle nous paraît avoir rendu avec une effrayante vérité son hideux rôle de *Zéphyrine*.

Que ceux qui n'ont pas encore assisté à une représentation des *Deux Gosses* se hâtent de le faire ! Ils n'auront pas à se repentir d'avoir suivi ce conseil.

Conférences publiques. — C'est à l'Amphithéâtre transformé que les conférences seront données cet hiver. Au lieu de faire face aux portes, le public les aura à sa gauche; comme il n'y a des gradins que dans le fond de la salle, le conférencier dominera l'auditoire au lieu d'en être dominé, comme précédemment. Les bancs sont plus confortables, la tem-

pérature, qui était excessive dans le haut, sera modérée d'autant plus que l'éclairage est fait par des becs Auer. Enfin la salle est artistement décorée. C'est un agrément que le public appréciera certainement, avec tous les autres que l'Amphithéâtre lui réserve et qui vaudront sans doute aux conférences de nombreux auditeurs.

Le comité des conférences publiques se fait un devoir d'exprimer sa sincère gratitude aux autorités communales qui ont tenu à doter notre ville d'une salle dont le confort et le bon goût ne laissent rien à désirer.

La première séance aura lieu le mardi 1er décembre à 8 1/2 heures. M. le Professeur Paul Godet a bien voulu accepter de répéter une conférence qu'il a faite à l'Académie sur la La Fontaine et l'histoire naturelle. (Communiqué.)

Graveurs et guillocheurs. — Nous apprenons avec satisfaction que cette société donnera, le dimanche 6 décembre, au Stand des Armes réunies, une grande soirée dans laquelle se produira la *Chorale* avec un programme riche et varié comprenant : Chœurs, solis, gymnastique, assauts d'escrime, etc., ainsi que la désopilante comédie qui a eu tant de succès : *Un lundi dans un atelier de Graveurs*.

A tous ceux qui veulent passer quelques heures de saine et franche gaieté, nous leur donnons rendez-vous pour dimanche soir au Stand des Armes-Réunies. R. et B.

Tombola des remonteurs. — Le public de notre ville est rendu attentif au tirage de la tombola des repasseurs, démonteurs, remonteurs et faiseurs d'échappements qui aura lieu irrévocablement le 14 décembre 1896 à Sonvillier.

La commission centrale s'est donnée beaucoup de peine à faire entrer des lots de toutes les sections de la Fédération, nous pouvons assurer que les lots sont riches et nombreux. Il reste encore quelques billets à vendre, c'est pourquoi nous venons vous recommander vivement pour que chacun mette la main à sa bourse en achetant des billets; on fera une œuvre utile et philanthropique tout en courant la chance de gagner un beau lot.

Que chacun se hâte d'aller visiter l'exposition des lots installée à l'Hôtel de la Balance à Sonvillier ouverte au public dès dimanche le 29 novembre.

(Communiqué.)

Bibliographie

Vient de paraître : *Le nouvel Evangile* ou la solution de la question sociale et le régime de l'avenir, par C. H. Dacopoulo.

Cet ouvrage, qui vient d'être traduit du grec et qui a eu un succès considérable à Athènes et dans toute la Grèce, est dû à un socialiste véritablement convaincu qui, après avoir étudié l'état défectueux de notre milieu

social et constaté les misères tant morales que matérielles qu'il engendre, prouve, avec des arguments irréfutables que la seule solution de la question sociale se trouve dans la suppression de la propriété et de la famille.

Le *Nouvel Evangile* est une forte brochure qui se trouve en vente pour le prix de 50 c. à la Bibliothèque socialiste, 51, rue Saint-Sauveur, Paris.

En vente aussi chez tous les libraires et dans toutes les gares.

Dernières nouvelles

Carmaux. — Une bagarre s'est produite dans la foule qui attendait devant la salle où M. Jaurès devait parler. Des coups ont été échangés. Les gendarmes à cheval ont dégagé la porte d'entrée. Plusieurs arrestations ont été opérées, entre autres celle de M. Calvignac, ancien maire, qui avait la figure ensanglantée.

Hambourg. — Dans une assemblée qu'ils ont eue hier, les ouvriers des docks et entrepôts ont décidé de se joindre à la grève.

Les ouvriers des quais de l'Etat, après avoir entendu un discours du député au Reichstag Legien sur le mouvement ouvrier, ont décidé qu'ils se mettraient en grève dans le cas où on voudrait les contraindre à décharger les paquebots qui s'arrêtent devant les quais, c'est-à-dire à faire l'ouvrage des grévistes. Leur grève s'étendrait alors à tous les services des quais de l'Etat.

On évalue à 17,500 le nombre des grévistes à Hambourg.

Bellinzone. — Dimanche a été tenue à Giubiasco, l'assemblée des délégués conservateurs; trois cents personnes étaient réunies en plein air.

Un comité cantonal de quinze membres a été nommé : M. Respini en a été exclu et M. Volonterio a été désigné comme président.

Un tonique énergique et reconstituant pour personnes délicates, affaiblies, pour femmes, vieillards ou jeunes gens débiles, pour convalescents est le véritable *Cognac Golliez* ferrugineux. — Réconfortant très apprécié et récompensé par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles depuis 22 ans. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies. Seul véritable avec la marque des deux palmiers. 841 11

Dépôt général : Pharmacie Golliez à Morat.

Théâtre de la Ch.-de-Fonds
Direction : A. Bornier

Jeu 3 décembre 1896
Bureau 8 h. Rideau 8 h. 1/2

Soirée de gala avec le concours de
Miss Mary ZIEBOLD, cantatrice américaine
M. Backmann, violoniste russe
M. E. Bonny, du Conservatoire de Genève

On commencera par
L'été de la St-Martin
Comédie en un acte
de MM. Meilhac et L. Halévy

Ville de la Chaux-de-Fonds

Foire de Noël

Ouverture de la foire le 19 décembre 1896.
Fermeture le 3 janvier 1897.
Emplacement : Place Neuve.
Pour tous renseignements, demandes d'abonnement, s'adresser à l'Inspecteur de police, Hôtel-de-Ville.
Direction de Police.

BANNIERES
peintes et brodées

Specimens photographiés
Albert Merguin
Peintre-Décorateur
956 1, RUE DU PARC, 1

Fabrication de
Lingerie pour dames

la première Versandthaus fondée en Suisse
R. A. Fritzsche, Neuhausen-Schaffhouse
Avant d'acheter d'ailleurs demandez de cette maison hors concours catalogue gratis et échantillons franco. 612

Charcuterie Viennoise

68, Rue Léopold Robert, 58

TÉLÉPHONE

BŒUF 1^{re} qualité, le 1/2 k. à 75 c.
Jambons de 2 1/2 à 4 k. " 65 c.
Cervelas, la pièce 15 ct.
Gendarmes " 15 "
Saucisse de Vienne, la paire 20 c.
Toujours bien assorti en PORC frais, salé et fumé, provenant de porcs suisses. 803

3 % escompte

Photographie Rebmann
6 médailles 712
Reproduction de montres

Reliure

Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état

Travail prompt et soigné à des prix modérés
E. KAHLERT, relieur
Rue de la Cure 3. 804

Demandez partout
L'APÉRITIF VAUCHER
— TÉLÉPHONE —
165

E. Bolle-Landry

Fabrique de Bijouterie
Vente au Détail
Spécialité
Bagues et Alliances

A vendre un magnifique voile de baptême ainsi que quelques beaux tabliers pour dames et enfants et de la broderie. S'adresser à la rue du Progrès 13 au troisième. 795

Attention!

OUVERTURE d'un
Magasin de Nouveautés
Lundi 16 Novembre
Rue du Parc 76

Le soussigné se recommande vivement à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général pour les articles qu'il tient en magasin, tels que : *Etoffes pour robes, haute nouveauté, Flanelle coton p^r chemises, Flanelle blanche, Cotonnes pour tabliers, Toile coton blanche et écarue, Doublure, Orléans, etc. Camisoles, Cache-corsets, Caleçons et beaucoup d'autres articles, etc.*
Se recommande. 766
Jules SANTSCHY-SAUZER.

DEPOT DE LA 191
Brasserie Ulrich Frères
Bière en litres et en bouteilles
JACOB ISOHER
Hôtel-de-Ville 48 — Chaux-de-Fonds

On offre à louer une chambre à deux fenêtres meublée et bien chauffée à un ou deux Messieurs. On pourrait y travailler. — A la même adresse, ON OFFRE A VENDRE un *Potager* à gaz à trois feux, bien conservé. S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 800

Avis officiels
de la
Commune de la Ch.-de-Fonds

AVIS

La Direction de Police rappelle au public les dispositions de l'Art. 10 du Règlement Général de Police :

Il est interdit d'établir des glissières sur la voie publique et de se glisser avec toute espèce de traîneaux sur les routes, aux abords de la localité et dans les rues en pente.

L'usage des patins est interdit sur les trottoirs et dans les rues à forte pente. La police pourra en outre l'empêcher partout où la sécurité et la tranquillité publiques seraient compromises.

Les contrevenants seront rigoureusement poursuivis. 810
Direction de Police.

Charcuterie - Epicerie

J'ai l'avantage d'annoncer à mes amis, connaissances et au public de la Chaux-de-Fonds que j'ouvrirai, samedi 28 courant, une Charcuterie-Epicerie, rue de l'Hôtel-de-Ville 28, maison Sommer, vétérinaire. — J'espère, par un service propre et actif, des marchandises de première qualité et des prix modérés, mériter la confiance que je sollicite. 794
Je me recommande vivement,
Samuel GUINAND-ZWÄBLIN.

soutenant votre journal par l'abonnement et les annonces.

Collège de la Ch.-de-Fonds

Conférence Publique

le mardi 1^{er} décembre 1896

à 8 1/2 h. du soir

à l'Amphithéâtre

La Fontaine et l'histoire naturelle
par M. PAUL GODET
Professeur à Neuchâtel

Boucherie - Charcuterie
Ed. Schneider

Ancienne boucherie F. Eplé
4, rue du Soleil, 4

BŒUF, 1^{re} qual., extra, à 80 c. le 1/2 k.

Beau gros VEAU à 70 c. le 1/2 kilo.

MOULTON, 1^{re} qual., dep. 70 c. le 1/2 k.

PORC frais, salé et fumé

depuis 70 c. le 1/2 kilo

SAINDOUX pur, à 80 c. le 1/2 kilo

CHOUCROUTE, à 20 c. le kil.

Beau choix de Lapins

Se recommande, 634

Edouard SCHNEIDER.

Vins fins d'Espagne

Importation directe

Malaga noir, Malaga doré, Moscatel et

Madère fr. 1.30 la bouteille verre perdu.

Xérès, Malvoisie et Porto rouge

fr. 1.50 la bouteille, verre perdu.

En litre Malaga noir et Malaga doré

fr. 1.65 le litre, verre perdu, par fûts de 16 lit. fr. 1.40 le lit.

Rabais par quantité.

Toutes ces marchandises sont de 1^{re} qualité

et proviennent des premières maisons d'Espagne.

Bon vin rouge garanti naturel à 40 et 50 ct. le litre

Vermouth de Turin, Absinthe, Cognac,

Fine Champagne, Rhum de la Jamaïque,

Eau-de-vie de Marc, Bitter Dennler,

Kirsch de Schwytz, Médaille d'or à l'exposition de Genève.

Neuchâtel blanc en bout.

Toutes ces marchandises sont de première qualité. 411

Paul Peytrequin

15, Rue Fritz Courvoisier, 15

Cave rue Léopold Robert No. 10,

entrée du côté Est, vis-à-vis de la

Boucherie Funck; ouverte tous les

samedis depuis 5 heures du soir.

Dépôt chez Numa Hertig

Rue du Progrès No. 101a, 1^{er} étage

à gauche.

pour les vins fins d'Espagne

Se recommande.

La Fraternité

Société de secours en cas de décès

rappelle que tout candidat peut se

présenter chez l'un des médecins de la

Société, Messieurs:

Dr Bourquin, Léopold Robert 55

Dr Gerber, Daniel Jean-Richard 26

Dr Faure, Place Hôtel-de-Ville 5

Dr Perrochet, Léopold Robert 16

Dr Ed. Robert-Tissot, Léopold Robert 7.

Dr F. de Quervain, rue de la Promenade, 2.

qui ont les formulaires nécessaires.

Les frais de la déclaration sont

compris dans la mise d'entrée de

Fr. 5 réclamée lors de la réception.

30 LE COMITÉ.

AVIS

Le public est informé qu'on peut

se procurer, au prix de 1 franc

l'exemplaire, au BUREAU DE CON-

TROLE, le nouveau

Recueil officiel des dispositions en

vigueur sur le contrôle et le

commerce des matières d'or et

d'argent en Suisse. 793

Saucisses à la viande

1 fr. le demi-kilo

Saucisses au foie

80 ct. le demi-kilo

Tous les articles de ma fabrication sont faits seulement avec la viande de porc de 1^{er} choix

LARD MAIGRE

FUMÉ, SEC, SALÉ, à 80 Ct. le demi-kilo

Toutes ces marchandises sont fumées à la mode de campagne

Se recommande,

LIARDET.

11 a, Rue du Premier Mars 11, a

Cessation de Commerce de Modes et Nouveautés

Liquidation des Magasins Bouvard Gagne, Rue Léopold Robert 41

Encore un CHOIX CONSIDÉRABLE de magnifiques

Chapeaux garnis, haute nouveauté, pour dames et

enfants, en feutre et en velours. Toques en véritable fourrure de 3

à 8 fr. Boas et Manchons depuis 1 fr. 80. Bandes de plumes et de

fourrures pour garnitures de manteaux et toutes les fournitures

pour modistes. Couronnes et voiles d'épouses, voiles de communion

en beau tulle azuré depuis 1 fr. 40 les 2 mètres. — Châles, Capotes,

Lainages, Manchettes et Gants, Chapeaux de deuil et quantité

d'autres articles. Nous rappelons à notre bonne clientèle que

notre liquidation continuera jusqu'au 23 avril 1897, époque à

laquelle nous quitterons définitivement les affaires.

Gros DÉTAIL
COKE, HOUILLE

Anthracite, Briquettes

Charbon de foyard et natron

CHARLES-E. BÉGUELIN

Bureau: Gare des Marchandises

TÉLÉPHONE LA CHAUX-DE-FONDS TÉLÉPHONE

On peut aussi déposer les commandes auprès des magasins suivants:

M^{me} veuve L. BARBEZAT, magasin de tabacs;

veuve EVARD-SAGNE, confiserie, au Casino;

MM. GEORGES DUBOIS, magasin de fer, Place de l'Hôtel-de-Ville.

C. PELLEGRINI, magasin d'épicerie, rue de la Demoiselle 99. 727

vrognerie, 3 guérisons

Il y a quelque temps déjà que j'ai fait usage de votre traitement contre

l'ivrognerie et je dois dire que les résultats obtenus ont été très heureux. C'est

pourquoi je ne puis que recommander l'emploi de votre méthode, espérant

ainsi être utile aux personnes qui pourraient en avoir besoin. Jusqu'à présent

il n'y a pas eu de rechûte chez notre patient; il n'a plus aucune envie de

boire, quoiqu'il n'éprouve pas de dégoût. C'est donc à votre procédé que

j'attribue ce succès inattendu dont je suis très heureux et je vous en témoigne

ici ma plus sincère gratitude. Louis Sick à Bellenberg (Bavière).

Les résultats de votre traitement contre l'ivrognerie ont dépassé mon at-

tente. Notre patient est radicalement guéri de son penchant à l'ivrognerie, car

depuis l'emploi de votre méthode, il n'y a pas eu de rechûte. Je recommande

donc votre méthode à tous les intéressés, non seulement parce qu'elle n'est

pas nuisible à la santé, mais encore parce qu'elle peut être appliquée à l'insu

du malade. André Locher à Breitenrode près d'Oebisfelde (Saxe).

Votre traitement de l'ivrognerie a radicalement guéri le patient de son

penchant à l'ivrognerie, dont il ne reste aucune trace. La personne en ques-

tion est maintenant capable de remplir les charges qui lui incombent avec

toute exactitude, ce qui lui était impossible auparavant pendant qu'elle était

adonnée à la boisson. Je constate donc avec plaisir l'efficacité de votre cure,

en même temps que je dois reconnaître qu'elle n'a aucun effet nuisible sur

l'organisme. Les résultats sont également assurés en appliquant la cure avec

ou sans le consentement du malade, car le traitement ne le dérange en au-

cune façon. Jaques Wäber, à Marly-le-Grand (Fribourg). L'adresse: „Poli-

clinique privée Kirchstrasse, 405, Glaris". 549

Etoffes pour deuil et mi-deuil

unies, façonnées, mélangées, damassées, quadrillées, etc.

en laine, soie, mohair, alpaga, laine-soie, lain, mohair, coton

Grand choix — Bon Marché — Echantillons franco

ainsi que Etoffes en tous genres pour Dames et Messieurs 590 9

Collection d'échantillons franco à domicile

ZURICH — ETTINGER & Cie — ZURICH

COMBUSTIBLES

Bois de foyard, Sapin et Branches, bûche ou non

ANTHRACITE, BRIQUETTES, HOUILLE, COKE, CHARBON

Foyard et CHARBON NATRON. — Prompte livraison.

COMMANDES:

Au Chantier Prêtre

et au MAGASIN 16 a, Rue Neuve, 16 a

Collège de la Chaux-de-Fonds

Enseignement privé

En vertu de l'article 29 de la Loi sur l'enseignement primaire, les Commissions scolaires ont le devoir de s'assurer au moyen d'examens que tous les enfants qui ne fréquentent pas l'école publique reçoivent une instruction suffisante.

En conséquence, les enfants âgés de 7 ans révolus et suivant un enseignement privé sont invités à se présenter à des examens qui auront lieu Vendredi 11 décembre 1896, à 1 1/2 h. du soir, au Collège primaire.

Si les enfants appelés aux examens ne s'y présentent pas, les parents ou autres personnes responsables sont passibles d'une amende de CINQ francs et tenus d'envoyer leurs enfants à l'école publique.

La Chaux-de-Fonds, le 27 nov. 1896.

Commission scolaire.

Orfèvrerie & Bijouterie

Continuation de la Liquidation au 1^{er} étage

Th^{le} Sandoz-Gendre

Envers, 10 — CHAUX-DE-FONDS — Envers, 10

Encore un grand choix d'Articles de bon goût, en Or, tels que: Bracelets, Broches, Chaines de dames et de Messieurs. Boucles d'oreilles, Boutons, Bagues riches et diverses, Médaillons. Ainsi que quantité d'Ecrins d'Argentierie, Coupes, Truelles, Cuillères à sucre, fourchettes à dessert, Pochons, Gobelets; et autres articles. 15 O/O d'escompte. Comme toujours, Choix d'alliances ouvantes et non ouvantes. Achat et Echange de vieux or. — Rhabillages de bijouterie, envois à choix.

L'atelier de Menuiserie et le domicile de

M. Fritz Loosli

Maitre menuisier

sont transférés

20, rue de la Charrière, 20

A cette occasion, il se recommande à sa bonne clientèle ainsi qu'à l'honorable public en général et spécialement à MM. les architectes, constructeurs et propriétaires, pour tous les travaux concernant son état.

Entreprise de tout travail en Menuiserie, Vitrerie et Parqueterie. Main-courantes. Travaux de luxe. Transformations et réparations dans toutes les branches indiquées ci-dessus. Travail consciencieux et fidèle exécution dans les règles de l'art, aux prix les plus modérés. 809

Samedi 28 novembre 1896

OUVERTURE

de la

Boucherie Populaire

12, Rue du Stand, 12

On vend la viande de

Bœuf, Génisse, Veau, Porc

et Mouton

première qualité à des prix

défiant toute concurrence.

Se recommande au public

798 L. HEIMANN.

Photographie Rebmann

6 médailles

Platinotypie

RESTAURANT STUCKY

près de la Gare

Tous les jours

Choucroûte

avec viande de porc assortie

VÉRITABLES

Saucisses de Francfort et Wienerli

avec MEERRETTIG

Soupe aux pois

On sert pour emporter 643

Billige Cigarren

Ich sende für 3 fr. 100 feine und reelle

deutsche Cigarren. 300 franco 9 fr. feinste

Sorten von 4 bis 10 fr. Garantie: Zurücknahme.

782

S. Büchs, St. Gallen.

Attention!

J'avise les fabriques d'horlogerie, ainsi que le public, que je viens d'établir une FABRIQUE DE CARTONNAGES à la Chaux-de-Fonds, rue du Collège 23, au 2^{me} étage.

Ayant été contre-maitre dans la partie pendant plusieurs années, je puis livrer des marchandises de 1^{er} choix à des prix très modérés, ne craignant aucune concurrence. 801

Se recommande, Henri ESCHLIMANN-LECOMTE

A la même adresse, on demande

une ou deux jeunes filles, ainsi

qu'un APPRENTI entièrement chez

son patron.

Brasserie de la Serre

Tous les mercredis soirs

dès 7 1/2 heures 681

TRIPES

à la Mode de Caen

FONDUES à toute heure

Se recommande G. Laubscher.

Photographie Rebmann

6 médailles 713

Spécialité de grands Portraits

Docteur de SPEYR

Médecin-Oculiste

ÉTABLI à la Chaux-de-Fonds, rue

Léopold-Robert 76. Consultations pour

les maladies des yeux et la faiblesse

de la vue de 10 à 11 h. et de 1 1/2 à

3 h., TOUS LES JOURS sauf le jeudi

et le dimanche. Consultations gra-

tuites, le mardi et samedi, de 11 h.

à midi.

Clinique pour opérations et traite-

ment. 783

Boucherie - Charcuterie

ARNOUX

17 Parc 17

Dès le 24 novembre

BŒUF, première qualité le 1/2 kilo

80 c.

VEAU 75 et 80 "

PORC frais 80 "

SAINDOUX 80 "

LARD fumé 90 "

SAUCISSE à la viande 1 - "

" au foie 80 "

" à rotir 90 "

792 SE RECOMMANDE.